



Divorce franco-tunisien conseils et démarches a faire

Par **sarah**, le **19/09/2008** à **17:44**

votre réponse m'aide beaucoup MERCI citoyenalpha et si si je peux vous poser une autre question se serait celle là: ma femme pense qu'elle est peut-être enceinte,es que celà change quelle chose à ma situation (si celà es le cas je souhaite pas être séparé de mon enfant)et a mes démarches pour mon divorce

Par **Tisuisse**, le **20/09/2008** à **10:13**

Pour répondre à un message existant, il suffit de cliquer, en bas et à droite de ce message, sur le mot "répondre". Merci de ne pas créer une seconde file de message.rnrnJ'ai donc fait un copier-coller de votre réponse à la suite de votre topic initial.rnrnCordialement.

Par **sarah**, le **28/10/2008** à **21:29**

Suite a mes précédantes questions je souhaiterai savoir les démarches précises pour un divorce franco-tunisien: j'ai déjà plusieurs informations mais je ne sais pas par où commencer, où m'adresser et combien de temps cela va prendre.Faut-il que je fasse une demande de divorce en france et en tunisie?sachant que nous nous sommes mariés en tunisie et que notre mariage a été reconnu en france..MERCI de vos réponses par avance car je suis un peu perdu